Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1922)
Heft: 10-12

Vereinsnachrichten: A MM. les Caissiers des Sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A MM. les Caissiers des Sections.

Je prie MM. les Caissiers des Sections de bien vouloir retirer les cotisations pour 1923 le plus tôt possible et d'en faire parvenir le montant à la Caisse centrale jusqu'au 1er mars 1923 au plus tard. Adresse: Caisse centrale S. P. S. A. S., Chèque postal No. IX 3105, Saint-Gall.

Je rappelle que la cotisation annuelle pour les membres actifs est de frs. 10.—, pour les membres passifs de frs. 20.—. Les difficultés des temps sont toujours les mêmes, pour cette raison nous prions instamment nos honorés membres passifs, ainsi que nos membres actifs, de bien vouloir verser leurs cotisations sans retard, afin que la Caisse centrale soit mise en état de remplir ses engagements avec la ponctualité habituelle.

MM. les Caissiers des Sections sont priés de s'en tenir absolument au terme du 1er mars 1923.

Appenzell, le 30 décembre 1922. C. LINER.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Séance du 4 novembre 1922, à Olten.

Présents: MM. Righini, Mayer, Liner, Stauffer, Blailé.

Absents: MM. Hermanjat, Bocquet.

Le Président ouvre la séance en rappelant le souvenir de trois collègues que nous venons de perdre: Robert Elmiger, G. de Beaumont et Barzaghi. Il mentionne aussi les condoléances qu'il a exprimées dans une lettre à M. Pierre Godet à l'occasion de la mort de Philippe Godet qui nous a toujours montré de vives sympathies et de la bonne compréhension de l'art et des artistes.

Dans son *rapport* le Président s'occupe de l'*Exposition nationale de Genève.* Il déclare que le succès artistique est incontestable. Le jury a fonctionné avec la sévérité que demande une sélection judicieuse d'oeuvres d'art. Il y a eu beaucoup de remonstrations violentes et de mauvais goût dont on ne s'attendait pas d'un milieu distingué, fleuron de la ville de Genève. La durée restreinte de l'Exposition (5 semaines seulement) a été